

Fiche explicative sur les achats durables pour

La gestion durable des flux de déchets (3/3)

Date: Septembre 2019

Institut fédéral pour le Développement Durable

sommaire

A **Une fiche en trois parties** **3**
Étendue: déchets **4**

B **Section 3: comment diminuer proactivement les déchets tout au long du cycle de vie d'un produit** **5**
1. Introduction 6
2. L'impact des déchets sur la durabilité 8

UNE FICHE EN TROIS PARTIES

Le concept de déchet a beaucoup évolué dans les entreprises et les services publics. De plus en plus souvent, ces organisations cherchent des solutions pour utiliser les produits durablement et diminuer la quantité de déchets. Dans le passé, leur préoccupation se limitait à déterminer la manière la plus efficiente de gérer et de traiter les déchets après la phase d'utilisation des produits. Cette fiche veut aller plus loin en montrant qu'à chaque stade du cycle de vie d'un produit, il est possible de limiter la quantité de déchets et même, de les supprimer.

La problématique des déchets est très vaste. Raison pour laquelle cette fiche a été divisée en trois parties pour vous permettre, à vous lecteur, de sélectionner rapidement le sujet qui vous intéresse. Vous pouvez également parcourir ces informations pas à pas.

SECTION I: LE MARCHÉ DES DÉCHETS, DE LA GESTION DES DÉCHETS À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Alors qu'auparavant, les déchets étaient considérés comme un reliquat dont l'organisation devait se débarrasser (à un certain coût), aujourd'hui, ils acquièrent de plus en plus souvent une valeur économique. Dans cette section, nous vous détaillons les chiffres du marché actuel des déchets et vous présentons la transition du principe de gestion des déchets vers l'économie circulaire. Dans ce système, tout est fait pour réutiliser sans fin les matériaux. Le déchet n'existe donc plus.

SECTION II: LA GESTION DURABLE DES FLUX DE DÉCHETS
Les organisations travaillent souvent avec des sous-traitants ou des partenaires pour la collecte et la gestion des différents flux de déchets. Dans cette partie, nous analysons les nombreuses possibilités dont disposent les acheteurs pour s'assurer que ces prestataires de services s'engagent réellement en faveur de la durabilité.

SECTION III: COMMENT DIMINUER PROACTIVEMENT LES DÉCHETS TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT
Dans la troisième partie, nous examinons l'influence que les acheteurs peuvent exercer pour diminuer l'impact des déchets sur la durabilité, tout au long du cycle de vie d'un produit. Par produit, nous entendons, dans cette partie, toutes les fournitures possibles, qu'il s'agisse de marchandises physiques, de services ou de travaux. Grâce à cette fiche, nous souhaitons encourager les acheteurs à prendre les bonnes décisions, dès la constitution du dossier d'adjudication, pour limiter les déchets le plus possible et en organiser la gestion au mieux.

ÉTENDUE: DÉCHETS



Champ d’application

Dans son article 3, premier alinéa, la Directive européenne 2008/98/CE définit les déchets comme étant «toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l’intention ou l’obligation de se défaire».

Dans le cadre de la transition vers l’économie circulaire, les déchets prennent de plus en plus un autre sens. Cette fiche se veut une source d’inspiration pour aider les acheteurs à limiter les déchets, à les gérer et à les valoriser, quel que soit le groupe de produits dont ils sont responsables.

Dans le contexte des marchés publics, nous considérons les déchets comme un sous-produit de la fabrication, de la consommation et de l’utilisation finale des produits, services ou travaux commandés. La section B abordera spécifiquement la rédaction d’un contrat de collecte et de gestion des flux de déchets dans les organisations publiques.

SECTION 3

COMMENT DIMINUER PROACTIVEMENT LES DÉCHETS TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT

1 INTRODUCTION



Dans cette partie, nous allons examiner la manière dont les acheteurs peuvent diminuer proactivement les déchets tout au long du cycle de vie d'un produit. Par produit, nous entendons ici toutes les fournitures, tous les services et tous les travaux qui peuvent être fournis. Grâce à cette fiche, nous souhaitons encourager les acheteurs à prendre les bonnes décisions, dès la constitution du dossier d'adjudication, pour limiter les déchets le plus possible et en organiser la gestion. Nous voulons aussi souligner qu'un changement de mentalité est nécessaire pour qu'un produit en fin de vie ne soit plus systématiquement considéré comme un déchet. Chaque objet peut, en théorie, être réutilisé ou recyclé. Les acheteurs ont ici un grand rôle à jouer en plaçant le marché devant ses responsabilités pendant la confection de l'appel d'offres, lors de l'adjudication et lors du suivi du contrat. Avant d'explorer de façon approfondie l'impact d'un produit sur la durabilité, nous présenterons deux principes fondamentaux. Ils exercent une influence déterminante sur la réalisation et le succès d'un programme d'acquisition et sont d'application pour chaque achat durable.

Améliorez l'impact sur la durabilité grâce à la prévention

Évitez de commander des produits, des services ou des travaux qui seraient inutiles. Ce principe de prévention repose sur une évidence: quand une matière première, un matériau ou un produit n'est pas utilisé, il n'a pas d'impact négatif sur la durabilité et ne génère aucun déchet. Les acheteurs publics peuvent appliquer ce principe en se posant quelques questions judicieuses au lancement d'un projet d'achat.

- Est-il indispensable d'acheter un (nouveau) produit?
- L'achat peut-il être évité en partageant en interne des produits ou des services existants?
- Les produits qui sont déjà en circulation dans l'organisation peuvent-ils être réparés ou révisés?

L'impact sur la durabilité dépend du type de produit, de service ou de travail

Chaque produit, service ou travail possède son propre cycle de vie avec ses différentes phases, de la conception à la consommation finale. Les risques (et les critères) de durabilité, par exemple la possibilité de limiter les déchets et de bien les gérer tout au long du cycle de vie, diffèrent pour chaque groupe de produits. Voici quelques exemples.

- Café: les critères de durabilité pertinents lors de l'achat de café sont le commerce équitable et l'agriculture biologique. Dans le domaine des déchets, le marc de café peut servir de substrat pour la culture de champignons ou pour la fabrication de certains composites.

- TIC: la transparence dans la chaîne globale de production des technologies de l'information et de la communication offre des opportunités d'amélioration (exemples: l'élimination des minerais de conflit et le respect des droits des travailleurs). Pour réduire les déchets dans ce groupe de produits, il existe de nombreuses options, comme la reprise et le réemploi à la fin de la durée d'utilisation.

Chaque groupe de produits possède des caractéristiques singulières dans le domaine de la durabilité qui ont chacune leur pertinence dans la diminution et la gestion des flux de déchets. De son côté, l'organisation doit elle aussi procéder à des choix stratégiques. Les recommandations qui suivent ne s'appliquent donc pas à tous les achats. Il est parfois plus indiqué de prendre d'abord en considération les articles qui ont un grand impact positif. Une liste de priorités basées sur l'impact des produits peut aider à prendre les décisions qui favoriseront le mieux la durabilité.

Vous trouverez toutes les informations générales sur la question de la durabilité dans les processus de commandes publiques sur: https://gidsvoorduurzameaankopen.be/fr/aspects-durables.

2 — L'IMPACT DES DÉCHETS SUR LA DURABILITÉ TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT



Pour analyser l'impact écologique, économique et social des déchets, nous partons du cycle de vie d'un produit spécifique (par exemple, un ordinateur portable, du mobilier, des vêtements de travail, un matelas, etc.), d'un service particulier (nettoyage, catering, etc.), d'un projet immobilier ou d'infrastructure. Afin de déterminer cet impact sur la durabilité, il faut se concentrer en premier lieu sur les matériaux physiques qui sont utilisés tout au long du cycle de vie (matières premières, composants, sous-produits et emballages). Nous ne prenons donc pas en compte l'énergie, l'eau ou les produits qui servent à l'entretien du bien.

Cette analyse entend servir de source d'inspiration pour les acheteurs publics et ne constitue en aucune façon une directive émanant de l'État. L'amplitude de la politique de prévention des déchets dépend des priorités de l'organisation et des possibilités offertes par les produits et les secteurs concernés.



Illustration 1: Les différentes phases du cycle de vie d'un produit

1. Phase de conception

La conception d'un produit visant à réduire les déchets futurs n'est souvent pas une priorité pour les acheteurs: c'est logique puisqu'ils se concentrent sur la phase d'acquisition. Pourtant, c'est au stade du design que réside la clé d'une gestion efficiente des matériaux tout au long du cycle de vie du produit.

Dans cette phase, un acheteur devrait tenir compte de plusieurs éléments.

- Choisissez des produits qui ont été conçus pour une longue durée de vie (écodesign, parties démontables, design intemporel, qualité robuste des matériaux, disponibilité des pièces de rechange, possibilité de mises à jour, pas d'obsolescence programmée, etc.).
- Vérifiez que la conception tient compte de l'efficience des matériaux pendant la phase de production pour qu'aucun déchet (ou le moins possible) soit créé pendant la fabrication. Les déchets de production sont aussi une conséquence du design.
- Tournez-vous vers un design qui nécessite moins de matériaux neufs. Cet objectif peut être atteint en utilisant tout simplement moins de matières ou en augmentant la part de matières recyclées.
- Vérifiez la quantité de déchets que la conception du produit provoque pendant les phases suivantes du cycle de vie (pendant la durée d'utilisation et en fin de vie). Un produit efficient en matériaux génère peu de déchets pendant son utilisation et il est constitué d'une proportion la plus élevée possible d'éléments qui peuvent être réutilisés ou recyclés à la fin.

2. Phase des matières premières

Le choix des matières premières n'est pas toujours un sujet qui préoccupe les acheteurs: ils mettent plutôt l'accent sur la fonctionnalité de la solution dont ils ont besoin. Quand on s'intéresse aux déchets et à l'efficience des matériaux, les matières premières sont cependant des paramètres essentiels. Le choix des matériaux détermine en réalité non seulement la durabilité et la qualité (durée de vie) du produit, mais aussi ses prestations, ses conséquences sur la santé de l'utilisateur (toxicité) et les options qui s'ouvrent en fin d'utilisation. Dans une perspective de durabilité, le choix du type de matière première est décisif pour l'impact environnemental (empreinte écologique) du produit et peut avoir des répercussions sur la santé et la sécurité des ouvriers dans les chaînes de production.

- Demandez la plus grande transparence sur les matériaux (et sur les variantes potentielles plus efficientes ou plus durables). Si possible, pendant la préparation du dossier d'adjudication, essayez d'identifier les matières premières qui ont l'impact social et écologique le moins lourd. Il est très important d'entrer en dialogue avec le marché pour connaître les types de matières premières, leur impact et leur application actuelle chez les fournisseurs (par exemple: utilisation de lyocell au lieu de coton pour les vêtements de travail, utilisation de matériaux recyclés pour le mobilier, etc.).
- Préférez des matériaux non toxiques en vous appuyant sur les labels (exemples: C2C, EU Ecolabel, Blue Angel...). Les labels ont l'avantage d'aller généralement plus loin que la législation et sont souvent spécifiques à un produit ou à un secteur. La toxicité des matériaux est aussi traitée par la réglementation européenne qui vise à limiter les risques des produits chimiques (REACH ou CLP). Ces règles, les organisations

Exemple d'intégration de la directive REACH dans un appel d'offres pour un marché public

Le soumissionnaire doit respecter le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 (REACH) concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

doivent les respecter mais vous pouvez faire référence explicitement à ces dispositions légales dans votre cahier des charges.
- Sélectionnez les matières premières qui, à la fin de la vie du produit, pourront être réutilisées ou recyclées au maximum (cfr Cradle-to-cradle). Tenez compte ici des problèmes que pose l'association de plusieurs matériaux (par exemple, du bois recouvert d'enduit, des combinaisons de coton et de polyester, des systèmes de montage avec colle, etc.). Cette information est spécifique au secteur et peut souvent être obtenue auprès des organisations sectorielles ou des entreprises spécialisées dans le traitement des déchets.

3. Phase de production

Pendant la phase de production, les matériaux sont traités et transformés pour obtenir le produit final. Ces opérations s'effectuent à grande échelle, souvent dans plusieurs pays. Cette phase est complexe parce que les chaînes de sous-traitance constituent des réseaux compliqués, dont l'envergure est mondiale. Lors de cette phase, un acheteur peut cependant réclamer de la transparence sur les impacts sociaux et écologiques de la production, y compris les déchets de production qui sont générés pendant le processus de fabrication.

- Essayez d'abord d'avoir une bonne vision de votre politique des déchets interne et tentez de l'influencer (en collaboration par exemple avec les collègues du département du facility management).
- Lors du choix d'un producteur, exigez de la transparence par rapport à la toxicité du produit et des sous-produits dans la phase de production et par rapport à son impact sur la santé et le bien-être des ouvriers de production (référence: règlement REACH de l'UE).
- Vérifiez que les déchets font l'objet d'une surveillance pendant la production. Exigez la plus grande transparence sur les déchets qui sont générés au cours de la production et sur les matières auxiliaires qui sont utilisées pour fabriquer le produit.
- Faites référence à un système de gestion de l'environnement (ou exigez-le) qui tient compte aussi des déchets dans son plan stratégique et ses plans d'action (par exemple, EMAS ou ISO 14001). Il est important que cette exigence soit imposée aux organisations pertinentes dans la chaîne. Un distributeur peut par exemple disposer d'un système de gestion de l'environnement mais cela ne veut pas dire que le fabricant possède aussi ce certificat.
- Cherchez à obtenir toute la transparence nécessaire sur la manière dont les déchets sont traités ou minimisés sur le site de production: réutilisation, recyclage, mise en décharge, incinération…
- Demandez des informations sur la politique d'emballage et définissez des lignes directrices en matière d'emballages réutilisables ou recyclables. Quels types de matériaux sont-ils utilisés pour l'emballage? Ces emballages sont-ils réutilisables, recyclables ou compostables?

4. Phase de distribution

La phase de distribution concerne tous les transports dans la chaîne, y compris la livraison finale au client. Le mode de transport et l'emballage du produit (emballages primaire, secondaire et tertiaire, lire l'encadré ci-dessous) influencent l'empreinte écologique du produit. L'acheteur peut demander qu'on limite les déchets d'emballage et que l'on s'engage au maximum en faveur de la réutilisation ou du recyclage. Plusieurs critères sont ici essentiels. Il convient:
- d'éviter les emballages;
- de les réutiliser au maximum;
- d'utiliser des emballages qui possèdent une valeur élevée de recyclabilité et qui sont compostables, de les recycler et de les composter effectivement;
- de préférer ceux qui contiennent un pourcentage élevé de matériaux recyclés;
- d'opter pour des emballages constitués d'un seul matériau (par exemple, du carton sans film plastique).

Il est également important de responsabiliser la chaîne d'approvisionnement par rapport aux déchets

d'emballage. Ceci peut se faire en imposant au fournisseur la reprise et le recyclage des déchets d'emballage qu'il aura produits. De plus, il est aussi conseillé de demander de la transparence pour la suite du cycle. De cette manière, il est possible d'encourager les fournisseurs à traiter les déchets en préservant au maximum la valeur des matériaux.

Emballages primaires, secondaires et tertiaires



Emballages primaires | Emballages secondaires | Emballages tertiaires

Emballages primaires, secondaires et tertiaires?

1. **Emballages primaires ou emballages commerciaux:** emballages qui sont propres au produit, comme une bouteille d'eau ou une bombe de peinture.
2. **Emballages secondaires ou emballages collectifs:** emballages qui contiennent un certain nombre de produits emballés et qui maintiennent ensemble les unités commerciales, comme une boîte en carton ou un film plastique qui renferment plusieurs bouteilles d'eau ou plusieurs bombes de peinture.
3. **Emballages tertiaires ou emballages de transport:** emballages qui facilitent le déplacement et le transport d'unités commerciales (ou un groupage de ces unités) et qui doivent prévenir les dommages, comme une palette filmée de 100 bouteilles d'eau ou de bombes de peinture.

Exemple de clause de reprise du matériel de livraison

Le fournisseur s'engage à reprendre gratuitement tous les déchets d'emballage résultant de la livraison de même que les éventuelles palettes vides (emballage tertiaire). Il convient que la quantité d'emballage des marchandises soit la plus limitée possible. Le fournisseur s'efforcera aussi d'éviter le plus possible d'emballer ses produits, de réutiliser d'anciens emballages, de prévoir des matériaux recyclés ou réutilisables, puis de recycler effectivement ces matériaux. (Source: cahier des charges pour la commande de postes de travail et de tables de réunion)

5. Phase d'utilisation

La phase d'utilisation commence au moment où l'organisation acquéreuse met le produit en service. Cette phase concerne donc l'utilisation, l'entretien et la réparation par le client interne. L'accent est placé sur la prolongation maximale de la durée de vie du produit en privilégiant la qualité, une garantie optimale, la maintenance préventive et la possibilité de réparation et de remise en état. L'acheteur peut exercer son influence ici, en collaboration avec le fabricant. En revanche, la mise en œuvre de procédures internes pour prévenir les déchets fait rarement partie de ses missions.

- Responsabilisez le fabricant (éventuellement par le biais d'un contrat product-as-a-service) dans les domaines de l'entretien, de l'amélioration, des possibilités d'adaptation et de réparation du produit dans le but de prolonger au maximum la durée de vie et d'éviter une fin d'utilisation prématurée.
- Demandez aux fournisseurs des conseils sur l'optimalisation de l'utilisation du produit, y compris des recommandations pour minimiser les déchets pendant cette phase.
- Exigez des spécifications techniques standards dans le cahier des charges qui garantissent une utilisation durable du produit. Par exemple: des imprimantes qui impriment recto verso par défaut, pas de distributeur de gobelets jetables dans une machine à café…

Flooring as a service: un exemple

Pour l'aménagement de ses nouveaux bureaux dans la Maison Madou, l'Association des villes et des communes flamandes (VVSG) a opté pour la solution «Flooring As A Service» (FAAS). L'Association n'est pas propriétaire des tapis mais les loue comme un service. La collaboration dans la chaîne d'approvisionnement s'effectue comme ceci: un fournisseur livre des dalles de moquette fabriquées au départ de matériaux recyclés. Elles sont entretenues périodiquement. Après neuf ans, elles sont récupérées contractuellement par le fournisseur. Dans ce modèle économique circulaire, le fabricant reste responsable de l'installation du produit et de son démontage à la fin de sa durée de vie.

- Prolongez la durée d'utilisation en allongeant la garantie ou en réutilisant vos produits et en les réparant. Créez la possibilité de réemployer le produit dans votre organisation ou en dehors (par exemple, seconde vie pour du mobilier de bureau après réparation ou reconditionnement, réutilisation de matériel TIC en le donnant à des écoles[1], etc.).

Les acheteurs ont une grande influence sur leurs fournisseurs, mais les procédures internes sont tout aussi importantes. Cela a peu de sens d'essayer de prolonger la durée de vie de vos produits si les procédures internes de votre organisation ne sont pas conçues pour le permettre. En tant qu'acheteur, vous n'avez souvent pas d'influence directe sur ces procédures internes mais vous pouvez diffuser dans votre organisation des conseils et des recommandations. Dans certaines organisations, le service d'adjudication a même un rôle de régie pour matérialiser en pratique la durabilité.

6. Phase de fin d'utilisation

La phase de fin d'utilisation ouvre la voie à la valorisation du produit, de ses composants et de ses matériaux en vue de la réutilisation ou du recyclage, ou en vue de son élimination. Un produit qui ne répond plus aux exigences fonctionnelles, qui en devient inutilisable et dont on veut se débarrasser est considéré comme un déchet.

L'acheteur d'aujourd'hui doit voir le déchet comme une matière première pour un nouveau processus (réutilisation, reconditionnement, recyclage, etc.) qui s'accompagne d'avantages économiques. Un produit en fin d'utilisation peut représenter «une source de revenu grâce à la valeur du produit et des matériaux» au lieu d'être «un coût pour l'élimination du déchet». Un acheteur peut exercer une influence à cette étape pourvu qu'il s'intéresse à deux éléments.

- Lors de la préparation de l'achat, analysez toujours (via des recherches de bureau et un dialogue avec le marché) les possibilités qui existent pour la réutilisation, l'upcycling, le recyclage, la compostabilité ou la biodégradabilité.
- Exigez de connaître le déroulement des cycles suivants par le biais d'accords contractuels et de rapports sur la reprise, la réutilisation et le recyclage (clauses de reprise avec le fournisseur ou une partie tierce).

Exemple de papier de bureau circulaire

Het Facilitair Bedrijf, le centre de connaissances du gouvernement flamand pour la gestion immobilière, s'engage à trier le papier de bureau blanc usagé séparément du papier de couleur. En même temps, l'organisation achète du papier recyclé pour ses besoins. Une coopération circulaire est ainsi créée. Une entreprise de collecte des déchets récupère le vieux papier blanc et le déchiquette pour qu'il puisse être recyclé en nouveau papier de bureau. Ce papier est alors revendu à l'organisation.

Plus d'informations?
https://overheid.vlaanderen.be/nieuws/het-facilitair-bedrijf-gaat-voor-circulair-papier

1 Dans le but de prolonger leur durée d'utilisation et de leur donner une deuxième vie, l'autorité publique adjudicatrice peut offrir certains biens mobiliers, par exemple à des écoles, à des projets sociaux ou à des organisations charitables. L'autorité publique adjudicatrice soit cependant s'assurer au préalable de disposer d'une solide base juridique pour ce faire. L'article 179 de la Constitution exige en effet qu'il y ait une base légale pour le don.

Références

D’autres exemples sur les achats durables peuvent être trouvés sur:

www.guidedesachatsdurables.be

Éditeur responsable

Institut fédéral pour le Développement Durable